

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue, le huitième (8e) jour de décembre 2020, à 15 h, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert-Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Considérant la situation actuelle, cette séance est tenue à huis clos avec l'assentiment des membres du conseil présent.

Tous formant quorum.

2020-12-236

## **02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel

Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2020
- 05 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2020
- 06 Adoption des états financiers au 30 novembre 2020
- 07 Correspondance (résolutions)
- 08 Approbation du budget 2021 de l'OMH de Mékinac
- 09 Budget biblio pour 2021
- 10 Présentation et avis de motion du règlement de taxation pour l'année 2021
- 11 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021
- 12 Adhésion 2021 COMBEQ
- 13 Programme domiciliaire
- 14 Vente pour taxes
- 15 Appui au projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments
- 16 Résolution pour approuver les dépenses – rues Crête et Gervais, reddition de comptes à présenter au MTQ
- 17 Approbation du budget de la Régie des incendies du Centre de Mékinac
- 18 Approbation des quotes-parts à payer à la MRC de Mékinac pour 2021
- 19 Vente du camion Ford F-150 2005
- 20 Soutien financier pour les premiers répondants
- 21 Résolution pour prolongement du réseau d'aqueduc à Tavibois
- 22 Affaires diverses :
  - .1 retrait d'un poteau électrique rue du Couvent
  - .2 dérogation mineure touchant l'immeuble du 205, chemin du Petit-Lac-du-Castor
  - .3 décompte n°3, travaux de voirie dans le rang Sud
  - .4 reddition de comptes, travaux de voirie dans le rang Sud

.5 architecte pour rénovation du bâtiment situé au 1160,  
Saint-Pierre Sud

23 Questions :

24 Levée de la séance

— Adoptée —

**03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020**

2020-12-237

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020.

- Adoptée -

**04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2020**

2020-12-238

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2020.

- Adoptée —

**05 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2020**

2020-12-239

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en novembre 2020 pour un montant de 4879.88 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 30 novembre 2020 pour un montant de 813 072.74 \$. D'approuver les salaires nets versés en novembre pour un montant de 16 164.34 \$.

— Adoptée —

**06 Adoption des états financiers au 30 novembre 2020**

2020-12-240

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 30 novembre 2020. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 30 novembre 2020 !

- Adoptée -

**07 Correspondance (résolutions)**

.1 MRC de Mékinac : lettre adressée au président de l'UPA, M. Denis Gauthier au sujet de la gestion des cours d'eau accompagnée de la résolution numéro 20-11-219 adoptée par le conseil des maires

.2 Biblio Mauricie : communiqué de presse, 27 nouvelles chutes à livres pour les bibliothèques publiques, Hérouxville en obtient une

.3 MRC de Mékinac : résolution concernant l'offre de services en matière de garde sur le territoire de la MRC de Mékinac

2020-12-241

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac compte environ 1 530 familles ayant au moins un enfant et que tout près de 500 sont issues de familles monoparentales;

CONSIDÉRANT que le salaire médian d'une famille formée d'un couple est de 88 832 \$ et d'une famille monoparentale est de 44 352 \$;

CONSIDÉRANT que les garderies en milieu familial ainsi qu'en installation sont souvent des services essentiels pour le développement et la réussite éducative pour des enfants issus de milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT que le 5 octobre dernier le ministère de la Famille lançait un appel de projets ciblé pour la création de 4 359 places subventionnées en installation;

CONSIDÉRANT que les priorités suivantes ont été retenues pour la répartition des places et pour l'analyse des projets :

- La création de places dans les territoires les plus en déficits;
- La création de places pour les enfants de moins de 18 mois;
- La création de places en milieux défavorisés et pour les enfants handicapés;
- La création de 85% de places en Centre de la petite enfance (CPE) et de 15% de places en garderies subventionnées;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC de Mékinac, neuf garderies en milieu familial ont fermé leur porte depuis le 13 mars 2020 et que seulement deux ont vu le jour;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces fermetures, 53 enfants se retrouvent sans place en garderie;

CONSIDÉRANT qu'actuellement 93 places subventionnées sont disponibles pour la création de nouvelles garderies en milieu familial;

CONSIDÉRANT que malgré la promotion, l'accompagnement et le support apportés par le CPE les Soleils de Mékinac, la pénurie de responsables de garderie en milieu familial persiste;

CONSIDÉRANT que les 50 places disponibles au CPE les Soleils de Mékinac sont comblées;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune place pour les poupons au CPE les Soleils de Mékinac;

CONSIDÉRANT que 88 enfants, dont 46 poupons, sont en attente d'une place en installation;

CONSIDÉRANT que le CPE les Soleils de Mékinac souhaite ouvrir une deuxième installation qui offrirait 10 places en pouponnière et 16 régulières;

CONSIDÉRANT l'annonce de M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant le programme d'aide à la requalification de la main-d'oeuvre afin d'aider les travailleurs sans emploi à retourner sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE ce programme prévoit une rémunération hebdomadaire de 500 \$, le remboursement des frais scolaires, des frais de déplacement et de garderie;

CONSIDÉRANT que les entreprises de la MRC de Mékinac vivent une pénurie importante au niveau de la main-d'oeuvre et que plusieurs femmes du territoire ne peuvent retourner sur le marché du travail parce que leurs enfants n'ont pas de place en garderie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est considérée comme un territoire dévitalisé;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'est dotée d'un service d'accueil et d'intégration de nouveaux arrivants et que l'une des premières préoccupations des familles immigrantes est la disponibilité des places en milieu familial ou en installation pour leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert  
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

D'appuyer la résolution numéro 20-11-235 adoptée par le conseil des maires de la MRC de Mékinac lors de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 et :

- de demander au ministère de la Famille de réviser les besoins en termes de places en milieu familial et en installation du territoire de Mékinac;
- d'analyser le phénomène des fermetures des places en milieu familial des derniers mois et de prendre les mesures nécessaires afin de relancer une offre de services en milieu familial compatible avec les besoins actuels;
- d'évaluer et de créer à même l'appel de projets (ADP-2020) de nouvelles places en CPE pour Mékinac et de permettre au CPE Les Soleils de Mékinac de déposer son projet;
- de transmettre la présente résolution à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain, Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-St-Maurice et aux municipalités de la MRC de Mékinac pour appui.

- Adoptée à l'unanimité –

#### **08 Approbation du budget 2021 de l'OMH de Mékinac**

Reporté

#### **09 Budget biblio pour 2021**

2020-12-242

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel  
et il est résolu d'accepter le bilan de l'année 2020 de la bibliothèque municipale « La Source » ainsi que la demande budgétaire pour l'année 2021 au montant de 1 600 \$.

- Adoptée –

#### **10 Présentation et avis de motion du règlement de taxation pour l'année 2021**

Monsieur Michel Tremblay, conseiller au siège numéro quatre (4) fait la présentation du projet de règlement numéro 264-2020 fixant les différents taux de taxe pour l'exercice financier 2021 ainsi que les conditions de perception.

AVIS DE MOTION présentée par M. Michel Tremblay, conseiller au siège numéro 4 concernant la présentation, à une prochaine séance, d'un règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'année 2021.

**11 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021**

2020-12-243

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2021**.

Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19 h 30.

- |              |                |
|--------------|----------------|
| • 12 janvier | • 13 juillet   |
| • 9 février  | • 10 août      |
| • 9 mars     | • 14 septembre |
| • 13 avril   | • 5 octobre    |
| • 11 mai     | • 16 novembre  |
| • 8 juin     | • 14 décembre  |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

QUE ces séances auront lieu à la salle municipale sise au 1060, rue Saint-Pierre à Hérouxville.

QUE la présente résolution abroge et remplace toute disposition d'un règlement inconciliable.

- Adoptée -

**12 Adhésion 2021 COMBEQ**

2020-12-244

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation 2021 de Madame Chantal Paillé, inspectrice en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec. Le coût est de 436,91 \$, taxes incluses.

- Adoptée -

**13 Programme domiciliaire**

2020-12-245

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'appuyer la Corporation de développement de Hérouxville dans la poursuite de son programme d'aide au développement domiciliaire. Ce programme est reconduit jusqu'au 31 décembre 2021.

- Adoptée -

#### **14 Vente pour taxes**

2020-12-246

Proposé par : Mme Carole Hubert-Ruel  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu que ce conseil approuve l'état des taxes impayées déposé séance tenante et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à le transmettre à la MRC de Mékinac pour procéder à la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

- Adoptée -

#### **15 Appui au projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments**

À l'étude

#### **16 Résolution pour approuver les dépenses – rues Crête et Gervais, reddition de comptes à présenter au MTQ**

2020-12-247

ATTENDU QUE la Municipalité de Hérouxville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE L'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Appuyé par : M. Marco Périgny

Et il est résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Hérouxville approuve les dépenses d'un montant de 76698.39 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

- Adoptée -

**17 Approbation du budget de la Régie des incendies du Centre de Mékinac**

2020-12-248

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'accepter le budget de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2021 au montant de 656 000 \$. La quote-part à payer pour Hérouxville est de 86 354.53 \$.

- Adoptée –

**18 Approbation des quotes-parts à payer à la MRC de Mékinac pour 2021**

2020-12-249

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'accepter de payer la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année 2021. Le coût est de 127 783 \$, payable en trois versements.

- Adoptée -

**19 Vente du camion Ford F-150 2005**

Voici le résultat des offres reçues :

Gaz Max : 411,01 \$, taxes incluses  
Patrick Massicotte : 350 \$, taxes en sus

2020-12-250

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de vendre le camion Ford F-150 de l'année 2005 à « Gaz Max » pour la somme de 411,01 \$, taxes incluses.

- Adoptée –

**20 Soutien financier pour les premiers répondants**

2020-12-251

Proposé par : Mme Helene Gilbert  
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu de faire la demande de subvention au programme « soutien financier pour le service des premiers répondants année 2020-2021 » du Centre intégré

universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du Centre-du-Québec. Le montant demandé est de 3 800 \$. QUE Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière et Sylvain Bédard, responsable des premiers répondants sont autorisés à signer les documents relatifs aux présentes.

- Adoptée –

**21 Résolution pour prolongement du réseau d'aqueduc à Tavibois**

2020-12-252

Proposé par: M. Michel Tremblay  
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu que ce conseil accepte le prolongement du réseau d'aqueduc au 14, chemin du Domaine Tavibois dans le but de desservir des chalets sur la propriété de La Corporation de développement de Hérouxville, le tout, selon les plans préparés par M. Robin Hould, ingénieur. QUE les frais reliés au prolongement du réseau d'aqueduc sont assumés par la Corporation de développement de Hérouxville.

- Adoptée -

**22 Affaires diverses :**

**.1 retrait d'un poteau électrique rue du Couvent**

2020-12-253

Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de démanteler le poteau électrique situé au 100 rue du Couvent et servant autrefois pour la fête des chasseurs. D'aviser Hydro-Québec pour l'annulation du service d'électricité à cet endroit.

- Adoptée –

**.2 dérogation mineure touchant l'immeuble du 205, chemin du Petit-Lac-du-Castor**

2020-12-254

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété du 205 chemin du Petit-Lac-du-Castor;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit en partie de l'implantation dérogatoire d'un escalier et d'un plancher de bois au sol;

CONSIDÉRANT QUE le permis délivré en 2014 portant le numéro 2014-057 n'a pas été respecté;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : M. Marco Périgny

Et il est résolu :

D'appuyer la résolution numéro 24-11-20 du comité consultatif d'urbanisme qui recommande de régulariser l'implantation actuelle pour l'agrandissement arrière (pièce à l'étage et rangement en dessous), comme démontré sur le certificat de localisation daté du 9 octobre 2020, à l'exception de l'escalier et du plancher de bois au sol qui devra être modifié afin de respecter le permis 2014-0127.

- Adoptée –

-



### **.3 décompte n°3, travaux de voirie dans le rang Sud**

2020-12-255

Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'accepter la demande de paiement n° 3(décompte progressif) de la compagnie Marcel Guimond et Fils inc.et de payer la somme de 795 112,19 \$, taxes incluses pour le projet MEK-P0151 – travaux RIRL – rang Sud Hérouxville. D'appliquer la pénalité applicable au contrat considérant la non-conformité du MG-20 des lots 3 et 4.

M. Yvan Bordeleau, conseiller est contre la pénalité imposée.

- Adoptée -

### **.4 reddition de comptes, travaux de voirie dans le rang Sud**

2020-12-256

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'autoriser Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter au ministère des Transports, la reddition de comptes pour les travaux de voirie réalisés dans le rang Sud, au coût de 2 379 469.05 \$, taxes nettes, dans le cadre du programme RIRL.

- Adoptée –

### **.5 architecte pour rénovation du bâtiment situé au 1160, Saint-Pierre Sud**

2020-12-257

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'accepter l'offre de Raymond Bluteau architectes pour la conception des plans et devis pour la rénovation et le réaménagement du bâtiment situé au 1160, rang Saint-Pierre Sud. Le coût est de 9100 \$, taxes en sus.

- Adoptée –

## **23 Questions**

.1 coût relié à la COVID-19 pour le service des loisirs

## **24 Levée de la séance**

2020-12-258

Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de lever la séance à 16h56.

– Adoptée —